



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Guillaume Sonnati (suppl.), AdG/LA, Olivier Turin, AdG/LA, et German Eyer, AdG/LA
Objet L'hémorragie industrielle chablaisienne – que fait le Conseil d'Etat pour la stopper?
Date 09.06.2015
Numéro 4.0151

Actualité de l'événement

L'entreprise Syngenta, la dernière en date, a annoncé l'arrêt de ses activités «formulation et conditionnement», ce qui engendre la suppression de 116 postes de travail.

Imprévisibilité

Les annonces successives de suppression de postes de travail dans le Chablais depuis le début de l'année 2015 par les entreprises industrielles de la région.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Des centaines d'employé(e)s, ainsi que leur famille, se retrouvent dans une situation précaire.

Fermeture de la raffinerie, diminution des activités de production chez Djeva, licenciements chez AISA et maintenant l'annonce de suppression de 116 postes par Syngenta pour fin 2016!

Sans s'inscrire dans une sinistrose, les faits sont tangibles et nous montrent que le tissu industriel chablaisien est en train de s'étioler. Il faut désormais agir, par tous les moyens, pour préserver le tissu industriel chablaisien, les savoir-faire des milliers de salariés actifs dans ce domaine d'activité professionnelle, ainsi que les emplois qui en découlent.

Le tissu industriel chablaisien est non seulement le pourvoyeur de milliers d'emplois de qualité, souvent dotés de bonnes conditions de travail, mais offre également de la formation spécialisée, dans de nombreux domaines spécifiques, à de multiples individus. Aussi, le tissu industriel garantit des liens sociaux à de nombreuses personnes tout en structurant leur rythme de vie. Sur le plan symbolique, le tissu industriel a façonné l'âme chablaisienne, dont les habitants n'ont jamais renié son héritage.

Au vu de l'importance du tissu industriel pour le Chablais, les autorités cantonales doivent réfléchir à toutes les pistes permettant de le maintenir, voire le développer dans notre partie du canton. Autant les conditions-cadres que l'investissement sur la formation ou encore des partenariats public-privé (tel que le transport rail-route combiné pour le site chimique) doivent être analysés pour préserver notre patrimoine industriel, voire favoriser son essor.

Conscients que les marges de manœuvre soient limitées en matière d'intervention étatique dans la gestion des entreprises privées, nous pensons que des mesures peuvent tout de même être activées pour préserver le tissu industriel local. À ce propos, des assises sur la politique industrielle cantonale, programmées par le Canton, doivent être urgemment instaurées.

De plus, il ne faut pas oublier que de nombreux salariés touchés par la fermeture Tamoil aspiraient à rejoindre le site chimique et par conséquent l'entreprise Syngenta. Mais, à l'aune de la décision de celle-ci, l'espoir des salariés Tamoil de se réinsérer professionnellement chez Syngenta s'amenuise fortement et cela risque d'avoir un impact certain sur leur durée de chômage.

Conclusion

Dans le but de soutenir la place industrielle chablaisienne et les nombreux emplois qui en découlent, le groupe ADG/LA souhaite obtenir du Conseil d'Etat les réponses aux questions suivantes:

- Que fait concrètement le Conseil d'Etat pour soutenir la place industrielle chablaisienne et valaisanne dans son ensemble?
- Quelle marge de manœuvre dispose-t-il face à ces entreprises industrielles pour préserver l'emploi?
- Par le biais de la formation, comment pense agir le Conseil d'Etat pour soutenir l'industrie valaisanne?
- Par le biais des infrastructures, que pense faire le Conseil d'Etat pour soutenir l'industrie valaisanne?
- Que pense faire le Conseil d'Etat au niveau fiscal pour préserver la place industrielle et quelles contreparties (au niveau de la garantie du travail, des conditions de travail des salariés,...) demandera-t-il aux entreprises concernées?
- Dans le cas concret de Syngenta, quelles pistes d'action entreprendra le Conseil d'Etat pour atténuer la restructuration annoncée par ladite entreprise?
- Combien de pertes d'emplois réels seront concernés par la décision de Syngenta (après requalification et départ à la retraite anticipée)?
- Quel impact cette décision aura sur la réinsertion des salariés Tamoil, désireux de retrouver un travail au sein de l'une des entreprises du site chimique?